MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS

ABONNEMENT ANNUEL : 70 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

8 Janvier 1982 Numéro de série continue 216 Bulletin n° 1

Toute l'équipe de la Circonscription Rhône-Alpes vous présente ses Meilleurs Voeux pour la

NOUVELLE ANNEE

TRAITEMENTS D'HIVER
VIGNES ET ARBRES FRUITIERS

Durant l'hiver, la végétation a une vie ralentie qui lui permet de subir, sans apparition de phytotoxicité, des traitements agressifs.

Ces interventions permettent de réduire notablement le niveau des populations des ennemis des cultures et sont surtout recommandées en cas de fortes attaques durant la campagne précédente.

- Mesures prophylactiques : à effectuer durant la taille : éliminer les rameaux malades ou atteints de chancres, les fruits momifiés, les nids de chenilles... désinfecter les plaies et les badigeonner d'enduit spécial (Kankertox 3, Quinolate 400 ou Santar).
- Traitements chimiques :

COLORANTS NITRES (D.N.O.C.) sont utilisés pour détruire les mousses, les lichens, les ravageurs des arbres fruitiers (oeufs et larves d'insectes, en particulier le Psylle du poirier) et l'excoriose de la vigne à raison de 600 g/hl, soit 1 l de produit commercial par hectolitre. (Bonitrol crême, Jackyl S, Trifina, Sandoline A fluide, Nitricide 50).

HUILES JAUNES (colorants nitrés + huile de pétrole). Employées à raison de 2 à 3,5 l/hl de produit commercial, sur les arbres fruitiers pour éliminer les oeufs d'insectes le puceron vert du poirier, les cochenilles (en particulier la cochenille du murier, la cochenille rouge (Epidiaspis leperii) sur poirier et pêcher.
Enrichies en D.N.O.C. (de façon à apporter 400 à 450 g de D.N.O.C./hl) elles sont intéressantes contre le Psylle.
Sur vigne elles sont efficaces contre Excoriose, Acariose, Erinose et Cochenilles, toujours à la dose de 2 à 3 l/hl.

OLEOPARATHION peut être utilisé plus tard, en prédébourrement. Il est ovicide et efficace contre les cochenilles.

ARSENITE DE SOUDE SUR VIGNE efficace sur Excoriose (625 g/hl) et sur Esca (1250 g/hl) l'arsénite présente une action complémentaire sur certaines formes hivernantes d'insectes (Pyrale, noctuelles, cochenilles) mais c'est un produit très toxique pour l'homme et qui impose de grandes précautions. Le traitement doit être effectué pendant le repos de la végétation, 10 jours après la taille et avant le gonflement des bourgeons. Eviter de répandre du produit sur les herbes voisines. Pour obtenir des résultats satisfaisants, il est recommandé de renouveler cette opération 2 ou 3 ans de suite.

.../...

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

I - PSYLLES DU POIRIER

1°) Dans les vergers de la Vallée du Rhône (Le Teil à St Just d'Ardèche)

Les conditions climatiques de ces derniers jours ont entraîné une maturation rapide des femelles. Actuellement, 50 % des femelles sont prêtes à pondre et sont devenues très vulnérables : leur destruction s'impose avant la ponte

A partir d'aujourd'hui, il convient d'attendre 2 jours consécutifs où la température maximale atteint ou dépasse 10° C. La date de traitement sera alors le deuxième jour (à défaut la première journée suivante où l'on enregistre une température d'au moins 7° C).

Ce traitement précoce permet de limiter les interventions en cours de végétation et se justifie surtout si le traitement d'hiver n'a pas eu lieu l'année dernière ou si le traitement d'automne n'a pu être effectué.

Les produits utilisables sont les suivants :

- *le D.N.O.C. (colorants nitrés) 600 g de m.a./hl soit environ 1 l de produit commercial (nombreuses spécialités).*
- *huiles jaunes : 3 l de produit commercial/hl (nombreuses spécialités) auxquelles on ajoute du D.N.O.C. de façon à obtenir une bouillie apportant 500 g de D.N.O.C./hl.*
- *les pyréthrinoïdes de synthèse*
  - *décaméthrine : 1,75 g de m.a./hl (Décis)*
  - *fenvalérate : 10 g de m.a./hl (Sumicidin 10)*
  - *perméthrine : 8,75 g de m.a./hl (ambush, perthrine)*

Mais afin d'éviter un risque d'accoutumance aux pyréthrinoïdes de synthèse, il est préférable pour cette intervention d'utiliser les colorants nitrés ou les huiles jaunes.

2°) Situation d'altitude (région AUBENAS-LUSSAS)

Aujourd'hui, la maturation des femelles est moins avancée, un prochain bulletin précisera la date de traitement.

II - LA CLOQUE DU PECHER

Dans les vergers des Vallées du Rhône et du Chassezac, on distingue déjà un gonflement des bourgeons à fleur et sur les variétés à débourrement précoce (Sprincrest, Royal Gold...) l'allongement des bourgeons à bois.

Les attaques les plus graves de cloque se produisent à l'occasion des pluies survenant depuis le moment où les bourgeons à bois s'entrouvent jusqu'à la période où les premières feuilles s'étalent.

En conséquence, nous conseillons d'appliquer un traitement dans les prochains jours sur les variétés sensibles arrivant au stade réceptif (bourgeons à bois entrouverts), un radoucissement accompagné de pluie risquant d'entraîner les premières contaminations.

La bouillie doit bien atteindre les extrêmités des rameaux où les bourgeons sont les plus évolués, donc les plus sensibles. Nous précisons dès maintenant que 2, 3 traitements sont généralement nécessaires pour assurer une protection suffisante.

On pourra employer l'un des produits suivants :

- *captafol : 120*
- *captane : 250*
- *cuivre : 500 de cuivre métal*
- *ferbame : 175*
- *thirame : 175*
- *zirame : 175*

P2

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Rhône-Alpes : R.GIREAU

Communiqué de votre Coopérative

Le Conseil d'Administration de votre Coopérative a pris l'initiative de vous abonner à un bulletin d'Avertissements Agricoles régionalisé (Bas-Vivarais) et réservé aux Coopérateurs de VIVACOOP.

Ces bulletins de traitements (environ 25) seront réalisés par les Services de la Protection des Végétaux de la Région Rhône-Alpes à partir d'informations phytosanitaires recueillies dans notre Région.

L'abonnement collectif sera souscrit par votre Coopérative.

Sur le plan pratique, les producteurs abonnés aux Avertissements de la Station d'Avignon ou de Lyon, n'ont pas à renouveler cet abonnement pour 1982.

Votre Coopérative, soucieuse du progrès d'ensemble de ces adhérents, souhaite que des Avertissements régionalisés contribuent à une meilleure maîtrise des traitements de nos vergers.

Réservez donc la plus grande attention aux ***"Bulletins d'Avertissements Agricoles Protection des Végétaux - Vivacoop".***

G. LE ROUZIC.

P3